Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_036-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
2 MARS 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 34
Procuration : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf mars à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Sophie JUBIN, M. Bernard CHAUVIN, M. Pascal HERVIEUX, Mme Simone MALVILLE, M. Cyrille KERRAND, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Marie-Annick BURBAN, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RETHO, M. François HERVIEUX, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, M. Yann MEILLAREC, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Boris LEMAIRE, Mme Jeannine MAGREX, M. Jacky CHAUVIN, M. Maxime PICARD, M. Alain LOUIS, Mme Brigitte DELAUNAY, M. Jean-Pierre LE METAYER, Mme Marie-Christine DANILO, M. Frédéric POEYDEMENGE, M. Stéphane COMBEAU, M. Dominique BONNE, Mme Christine MANHES

Étaient absents :
M. Raymond HOUEIX, Mme Fabienne DAUPHAS, Mme Liliane LE SOURD, Mme Sylvaine TEXIER

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Jean-Sébastien TAVERNIER a donné pouvoir à Mme Sophie JUBIN
Mme Claire MAHE a donné pouvoir à M. Bernard CHAUVIN
Mme Emilie GEVA a donné pouvoir à M. Pascal GUIBLIN
Mme Isabelle GUILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC
Mme Rachel GUIHARD a donné pouvoir à M. Alain LOUIS

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_036 - AMENAGEMENT-ENVIRONNEMENT - LOGEMENT – Rapport d'activité de l'ADIL 2025

Rapporteur : M. Joël TRIBALLIER, Vice-Président

L'ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement) du Morbihan assure une fois par mois une permanence à Questembert Communauté (chaque 2ème vendredi matin sur rendez-vous).

Pour mémoire, le montant annuel de la cotisation versée à l'ADIL s'élevait à 9 172 € en 2025, soit 0,38€ par habitant, ceci dans le cadre d'une convention pour 3 ans.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_036-DE

Pour 2024, le montant était de 7659€. La différence est un avenant financier attribué à partir de 2025 (+ 0,06 € / hab) correspondant aux nouvelles missions de l'ADIL (notamment d'expertise informative) dans le cadre du SPRH (Service Public de la Rénovation de l'Habitat), piloté par notre prestataire le CDHAT (Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires).

L'ADIL du Morbihan nous propose son rapport d'activité 2025 concernant notre territoire (voir en annexe).

En 2025, 314 consultants ont été renseignés contre 289 en 2024. L'âge des consultants est compris entre 50 et 65 ans.

- 37% de salariés du privé
- 48% de locataires du parc privé
- 28% de bailleurs
- 20% de propriétaires occupants

Principaux thèmes de consultations :

- « Rapports locatifs » pour 193 consultations (questions sur révision du loyer, obligations du bailleur, impayés, rédaction du bail, congés du bailleur, etc) *soit 61 %;*
- « Acquisition/vente » pour 38 consultations : volets financiers et juridiques sur les promesses et compromis de vente, *soit 12 %;*
- « Mal logement » pour 29 consultations, *soit 6 %;*
- « Rénovation énergétique » pour 16 consultations, *soit 5 %.*

Les faibles pourcentages des deux derniers thèmes s'expliquent par le fait que ce sont des thématiques plus partagées chez nous mais aussi sur tout le département, notamment par la présence du service public (SPRH).

La répartition des demandes sur notre territoire est plus importante sur les plus grosses communes, parfois bien au delà de la part de population... Questembert 39 %, Malansac 11 %, Berric 9 %.
Ceci s'explique par la présence de logements sociaux nombreux mais aussi anciens, plus susceptibles d'amener des questionnements ou litiges.

Après avis favorable du Bureau Communautaire en date du 26 février 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De valider la présentation du rapport d'activités 2025 de l'ADIL pour notre territoire (joint en annexe).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 10 mars 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 10/03/2026
Qualité : PRÉSIDENT